

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Luc Chrétien, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 demande de prix - Réalisation d'un document de prospection et d'attraction d'investissements

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.2.1 remplacement de l'organisme délégué au transport adapté

9.2.2 renouvellement du mandat de 2 membres et nomination de 3 membres du comité consultatif d'urbanisme

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 prolongement du contrat de gardien-concierge pour les activités de la Ville de Gaspé aux Polyvalentes C. E.-Pouliot et Antoine-Roy

9.3.2 contrat de services professionnels pour la plateforme de gestion des loisirs avec Les entreprises Amilia Inc.

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement de facture - Le Groupe Ohméga - Division Construction Inc. pour l'installation et la mise en marche d'une thermopompe à la salle Trachy

9.4.2 paiement de factures - Goodfellow inc.

9.4.3 programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

9.4.4 programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

9.4.5 mandat pour la préparation des plans et devis – Réfection d'une partie du boulevard de Grande-Grève

9.5 Services administratifs

9.5.1 aide financière aux organismes

9.5.2 ouverture de soumissions – Mission d’audit des états financiers 2025-2026-2027 avec deux (2) options de renouvellement d’un (1) an pour la Ville de Gaspé

9.5.3 acquisition d'un VTT pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 paiement Assurances BFL Canada Risques et assurance Inc. - Assurances risques environnementaux - 2025-2026

9.6.2 déclarations des intérêts pécuniaires

9.6.3 déclaration d'un chien potentiellement dangereux - GCD-2025-001

9.6.4 bail - Dellner Wind Solutions

9.7 Direction générale

9.7.1 paiement de la demande de paiement #16 - Lien routier

9.7.2 modification de la résolution 25-07-020 – Acquisition de servitudes – Implantation d’une ligne d’alimentation électrique – Lien routier

9.7.3 avenant #2 honoraires supplémentaires pour les services professionnels (ingénierie) - Projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé

9.8 Ressources humaines

9.8.1 abrogation de la résolution 25-11-045-embauche au poste temporaire d’adjointe de direction

9.8.2 prolongation du poste d’assistant-inspecteur municipal en environnement et en bâtiments

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1470-22 et ses amendements

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 25-12-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 25-12-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et villes*, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 17 et 25 novembre 2025, résolutions 25-11-001 à 25-11-058 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

Le mandat a débuté sur les chapeaux de roue.

Merci de suivre nos travaux de la maison grâce à Télé-Gaspé, ou ici en salle.

Comme nouveauté dans nos règles de régie interne, lors de nos adresses à la population en séance du Conseil, on va désormais cadrer nos temps d'intervention, autant pour moi que pour les conseillers.

Alors je déroule ça rapidement.

BILAN DES RENCONTRES

Voici mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 3 semaines du 17 novembre au 8 décembre inclusivement, 3 semaines très occupées :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 3 séances du Conseil municipal, en plus de 2 autres rencontres de travail, un événement soulignant les années de service des employés, le souper de Noël des employés et un événement commémorant la victoire provinciale des Rapides de Gaspé en balle-molle U17;
- J'ai eu 3 rencontres internes et 1 CA de Destination Gaspé; et
- 1 conseil de maires de la MRC;
- Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 1 CA de la Régie des matières résiduelles;
 - 1 Table des préfets;
 - 2 séances de travail internes de la RÉGIM;
 - 1 Table régionale de mobilité durable;
 - 1 séance de travail et un Comité RH de l'Alliance de l'Énergie de l'Est; et
 - 1 Bureau de suivi du chemin de fer avec le MTQ.
- Du côté de l'UMQ, j'ai eu :
 - Un Comité directeur du Caucus des Cités régionales;
 - 2 rencontres internes et une Commission des MRC du Québec, que je préside.
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent quelques rencontres politiques, notamment :
 - 2 rencontres à Gaspé avec le ministre du développement économique régional, Éric Girard, soit une avec la MRC et le monde des pêches et une autre avec les maires du comté de Gaspé;
 - 1 conférence de presse sur le Fonds des pêches avec le Chef du Bloc Québécois Yves-François Blanchet et notre député Alexis Deschênes;
 - Au nom de l'UMQ, 1 rencontre avec la députée Agnès Grondin et le cabinet de la ministre Guilbault afin de discuter des modalités trop restrictives du Fonds régions et ruralité qui sera, je l'espère, décloisonné pour nous redonner de la souplesse;
 - 1 rencontre avec la ministre Guilbault et la préfète de la Minganie à propos du lien maritime Gaspésie-Anticosti-Côte-Nord;
 - Des dizaines de discussions, rencontres, textos avec des députés de tous les partis et des ministres dans les corridors de l'Assemblée nationale mercredi et jeudi dernier à propos de la carte électorale; vous n'aurez jamais idée de tout ce que j'ai pu brasser en coulisses sur ce dossier trop important pour le laisser aller;
 - J'ai aussi participé très activement au Congrès de Naval Québec, où j'ai eu des échanges avec différents élus dont les maires de Sorel-Tracy, Lévis et Saguenay, constituant notre nouvelle alliance navale, ainsi qu'avec la Consule générale des États-Unis à Québec; j'y reviendrai;
 - Ainsi qu'à l'Assemblée des MRC du Québec de la FQM, où a défilé un cortège de ministres; pas grand nouveau de ce côté-là;
 - Voilà pour la sphère politique.

- À tout cela s'ajoute au moins 1 autre rencontre avec une entreprise durant cette période;
- Du côté des autres événements locaux, voici où je suis allé:
 - Avec le conseiller Côté, à l'ouverture du 1er Salon Santé et Bien-être de l'homme au Carrefour, organisé par le CALACS et ses partenaires;
 - Nous avons souligné la Journée internationale des Bénévoles le 5 décembre en illuminant l'hôtel de ville en conséquence; et
 - Je suis allé en famille au Défilé du Père Noël et à l'illumination du sapin au Berceau du Canada, une soirée extraordinairement appréciée des gens présents.
- Enfin, pour compléter mon bilan des 3 dernières semaines, j'ai dénombré 32 entrevues médias durant cette période de 21 jours...;

Ça conclut mon bilan des activités.

BUDGET 2026

Quelques dossiers de fond, maintenant.

D'abord, en ce début de mandat, on s'est tout de suite mis à table pour établir le budget municipal 2026, dont on fera l'adoption finale le 22 décembre.

On n'aura pas de « teaser » ce soir à savoir à quoi ça va ressembler. Il est encore trop tôt. Il reste des organismes à rencontrer, le plan triennal d'immobilisation à travailler, et quelques factures à rentrer. Chaque chose en son temps, mais on travaille fort.

MONT-BECHERVAISE

Du côté du Mont-Bechervaise, la situation a été stabilisée par notre équipe de direction.

En guise de rappel, il y a eu un enjeu majeur de gouvernance avec le départ de plusieurs administrateurs au sein du CA, ce dernier ne pouvant plus prendre de décision faute de quorum.

En parallèle, la direction générale a démissionné et faute de temps et de quorum, l'organisation était « jammée ».

En trame de fond, beaucoup de critiques, parfois sévères et peu respectueuses, sur les réseaux sociaux.

Bref, de manière urgente, notre équipe a pris le relais, a sécurisé les employés, a mis à jour les finances, a géré les communications, a relancé la vente de billets et les activités les plus importantes à adresser, et tout est fonctionnel pour le moment. À moyen et long terme, une grande réflexion va s'imposer, mais à court terme, la saison pourra démarrer dès que la neige sera suffisante.

INDUSTRIE NAVALE

Petit retour maintenant sur l'industrie navale.

Nous étions une belle délégation de près de 20 personnes de la Gaspésie au dernier congrès de Naval Québec, dimanche et lundi derniers : la MRC, la Ville, le Chantier naval Forillon, Navanex, le Eastern Shores School Board, le Centre de Services scolaires des Chic-Chocs et des acteurs du Rocher-Percé.

Avec la grosseur et l'emplacement du kiosque MRC-Ville-Forillon, on n'est pas passés inaperçus et c'est parfait ainsi.

Lundi matin, j'ai copiloté une conférence de presse avec les maires Steven Blaney de Lévis, Luc Boivin de Saguenay et Patrick Péloquin de Sorel-Tracy. On a confirmé notre alliance interrégionale du naval. On s'est entendus pour travailler en complémentarité, en créant une grande grappe industrielle navale pour le Québec. Chacun dans son créneau.

Pour Gaspé, les bateaux de 1000 tonnes et moins sont ciblés, ainsi que l'entretien de sous-marins, vu notre port en eaux profondes au confluent de l'Atlantique et du St-Laurent. On a aussi plusieurs fournisseurs qui pourraient profiter du momentum, en hydraulique, soudage-montage, électronique, mécanique marine, architecture navale, cordage, impression et autres expertises qu'on a ici et autour de chez-nous. Plusieurs de nos PME pourraient grandir.

En plus de l'offre de formation qui se structure rapidement afin de garantir la main-d'œuvre requise pour soutenir ce développement.

À la solde, des milliards\$ sont à portée de main dans des contrats navals. Halifax et Vancouver sont prêts. Le Premier ministre Legault veut que le Québec aille chercher sa part. Et nous, on s'organise pour que ce désir soit réalité. Potentiellement, on pourra aller chercher beaucoup de richesse et d'emplois. On a tout ce qu'il faut.

HYDRO-QUÉBEC

Maintenant, sans vouloir y revenir, puisque le dossier a fait couler beaucoup d'encre, je reviens rapidement sur mon débat avec Hydro-Québec.

Pourquoi j'ai dû sortir? Parce que j'avais entendu à au moins 6 reprises la PDG Mme Bouchard dire que l'usine de pales de Gaspé produisait seulement des pales offshore et qu'elle n'avait pas de système de dégivrage. Une très mauvaise ligne de communication, voire un mensonge. Ça m'a insulté et ça a insulté beaucoup de gens d'ici.

On n'attaque pas injustement ma ville, notre plus gros employeur et ses 500 employés. Même si ça vient du géant Hydro-Québec, je ne laisserai jamais personne atteindre notre réputation comme ça, surtout quand l'atteinte à la réputation n'est pas conforme à la réalité.

Je les ai rectifiés. Ils se sont ajustés. David a fait reculer Goliath.

À leur décharge, il est vrai de dire qu'à un moment précis, en 2023, l'usine de Gaspé était saturée par la production de pales offshore, et que puisque l'usine est confinée à de l'exportation depuis des années puisqu'Hydro-Québec boudait alors l'éolien, le focus a été mis sur de l'exportation et qu'au Texas ou en Arkansas, ils n'ont pas besoin du système de dégivrage inventé à l'usine de Gaspé.

La saga aura au moins eu le mérite de rappeler aux Québécois qu'on fabrique d'excellentes composantes ici et qu'on pourra être là pour les 10 000 MW attendus d'ici 2034.

Il faudra aussi que GE Vernova accepte de vendre ses pales aux autres turbiniers, et que les autres turbiniers acceptent d'acheter des pales chez GE Vernova. Car GE Vernova est aussi un turbinier et qu'il y a des compétitions mondiales dans ce domaine. Alors si le gouvernement ou Hydro-Québec forçaient les turbiniers à s'approvisionner au Québec pour

les composantes stratégiques comme les pales, ça forcerait les turbiniers à se parler. C'est ce que j'ai demandé à la PDG Bouchard, d'utiliser toute son influence à cet effet, ce qui évitera que des pales chinoises rentrent encore au pays, dans une concurrence totalement déloyale.

Je peux juste vous dire, pour clore ce point, qu'affronter la PDG d'Hydro-Québec et son équipe de 125 spécialistes en communications, ça n'aura pas été facile. En public, c'est bien, mais en coulisses, ça a joué dur.

CARTE ÉLECTORALE

Dernier sujet de fond : la carte électorale.

Un sujet sanguin. Un sujet qu'on n'a pas le choix de prendre à bras le corps. C'est notre voix qui s'efface. Ce qui entraîne un éloignement progressif des régions par rapport au gouvernement. Ça amène des lois, règlements, programmes ou politiques publiques de plus en plus déphasées de nos réalités régionales. 2 voix à Québec pour représenter l'immense Gaspésie, c'est déjà très peu, trop peu. Tomber à une voix, c'est un non-sens. Après la Gaspésie, ce sera la Côte-Nord, puis l'Abitibi et ainsi de suite.

On doit prévoir des crans d'arrêts. Un peu comme l'ancien ministre Claude Béchard avait proposé en 2009. Un poids minimum par région. Sinon avoir davantage de circonscriptions d'exception.

Pour avoir parlé à des dizaines de députés des 4 grands partis politiques et à 2 députés indépendants, il y a un lourd consensus à l'Assemblée nationale sur le fait de sauver les 2 comtés de la Gaspésie. Mais les députés ne s'entendent pas sur le comment. Des comtés d'exceptions? Une réforme en profondeur rapidement? Remonter le nombre de députés totaux à 127? À 129? Les jeux de coulisses sont énormes et non, les maires et les préfets, on ne peut pas passer nos semaines dans les corridors de l'Assemblée nationale; nos députés devront poursuivre le travail. Et on espère avoir gain de cause.

FÉLICITATIONS

En terminant, quelques mots de félicitations :

- En sport, focus sur le judo, Elyas Henry, Arthur Samuel et Émile Poirier sont montés sur le podium lors d'une compétition nationale à Repentigny.
- Sur la scène culturelle, bravo à la chanteuse Pamela Rooney qui perce encore davantage le marché américain.
- Dans la sphère communautaire, bravo à l'Accueil Blanche-Goulet d'avoir ouvert un 2e centre pour les personnes en situation d'itinérance.

Et je conclus en saluant la mémoire de Gaston Langlais, décédé à la mi-novembre, une figure marquante de l'histoire de Gaspé. Bien que nous n'ayons pas été souvent au diapason et qu'il était très critique envers les gouvernements et notre administration, je reconnais en lui un grand bâtisseur, un fondateur d'entreprises, un pédagogue, un leader du milieu aérien régional, et un défenseur de notre région. Nos meilleures pensées accompagnent sa famille.

CONCLUSION

En conclusion, on aura beaucoup de pain sur la planche d'ici aux Fêtes. On va rouler 7 jours sur 7, mais on va y arriver.

À vous toutes et tous, prudence sur la route et dans vos activités extérieures.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19 h 49, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Au cours des dernières semaines, j'ai participé à une séance régulière du conseil et à deux rencontres de travail pré-budgétaire.
- J'ai aussi eu le plaisir de prendre part à l'activité *Portrait de village* organisée par Loisirs Petit-Cap. Ce fut une magnifique journée où les citoyens ont pu jaser ensemble de ce qui rend Petit-Cap si unique : nos paysages, notre histoire, nos familles, nos traditions. Nous avons aussi rêvé ensemble à ce que nous voulons bâtir pour l'avenir.
- J'ai également rencontré les membres du CLD de L'Anse-à-Valleau pour discuter des travaux à venir au site de Pointe-à-la-Renommée.
- Et la semaine dernière, comme maire suppléant, j'ai eu la chance d'assister au vernissage *Moi comme toi*, présenté par l'Association des personnes handicapées de Gaspé, ainsi qu'au lancement du livre de M. Michel Desjardins, où il partage à la fois ses recettes et son parcours de médecin de famille gaspésien.

Sur ce, je vous souhaite un beau mois de décembre.

Le conseiller Luc Chrétien:

- Énumère ses échanges avec les citoyens et citoyennes de son quartier et ses activités du mois de novembre et début décembre.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois de novembre et début décembre.

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois de novembre et début décembre.

Le conseiller James Keays :

- Remercie Télé-Gaspé;
- Énumère ses activités du mois de novembre et début décembre.

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé :

- Il y a eu une période d'intégration au monde municipal au travers la vie familiale et professionnelle;
- Énumère ses activités du mois de novembre et début décembre;
- Va réduire de façon drastique ses activités professionnelles à l'hiver et sera donc plus disponible pour son rôle de conseiller.

RÉS. 25-12-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 681 032.98 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 227 329.42 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 222 628.76 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières : | 1 458 404.22 \$ |
| ▪ Activités d'investissement : | 2 227 329.42 \$ |

RÉS. 25-12-004

**DEMANDE DE PRIX –
RÉALISATION D'UN DOCUMENT DE PROSPECTION
ET D'ATTRACTION D'INVESTISSEMENTS**

CONSIDÉRANT le besoin de promouvoir et d'attirer le développement résidentiel, commercial et industriel dans la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour des données économiques, commerciales, industrielles et résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE suivant une recherche effectuée selon les besoins requis et en tenant compte de la connaissance sur la ville de Gaspé, notamment en matière de stratégie de croissance et de positionnement industriel, de prospection et d'attraction d'investissements, de développement immobilier, de prospection de terrains industriels et commerciaux, de valorisation des actifs publics, de collaboration à l'entente sur les travaux municipaux et d'évaluation des retombées économiques et fiscales, une seule compagnie répondait à l'ensemble des critères;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de cette compagnie, soit Stratégies immobilières LGP, nous avons reçu un prix au montant de 8 750,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu respecte nos critères et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la réalisation d'un document de prospection et d'attraction d'investissements à Stratégies immobilières LGP au montant de 8 750,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-610-00-419.

QUE le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit autorisé à signer les documents requis.

RÉS. 25-12-005

**REMPLACEMENT DE L'ORGANISME DÉLÉGUÉ
AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Gaspé et de Percé ont confié, respectivement en 1991 et en 1995, l'organisation du transport adapté à l'organisme délégué Transport adapté et collectif (TAC) de la Côte-de-Gaspé inc. pour leur territoire, et ce, aux termes d'ententes signées entre chacune des municipalités et le TAC de la Côte-de-Gaspé inc.;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande formulée par la Ville de Gaspé, le TAC de la Côte-de-Gaspé inc. a entamé des discussions avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la Madeleine (RÉGÎM) quant à un éventuel regroupement ou une fusion entre les deux organismes et qu'aux termes de ces discussions, il a été convenu de procéder à une fusion;

CONSIDÉRANT QUE le TAC de la Côte-de-Gaspé inc. a adopté une résolution en faveur de la fusion avec la RÉGÎM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance du service de transport adapté pour la population de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal se prononce en faveur de la fusion entre le Transport adapté et collectif (TAC) de la Côte-de-Gaspé inc. et la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la Madeleine (RÉGÎM).

QUE le conseil municipal accepte que l'organisme délégué au transport adapté soit, à partir du 1^{er} janvier 2026, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la Madeleine (RÉGÎM).

RÉS. 25-12-006

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE 2 MEMBRES ET
NOMINATION DE 3 MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 2 des membres du comité consultatif d'urbanisme est échu;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Fanny Arseneau et Marie-Pier Langlais ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE 3 postes sont actuellement vacants;

CONSIDÉRANT la période de recrutement tenue dans les dernières semaines dans le but de constituer une banque de candidatures afin de combler les postes vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de mesdames Fanny Arseneau et Marie-Pier Langlais, et ce, jusqu'au 9 décembre 2027.

QUE le conseil municipal nomme Lorraine Blais, Martin Boulay et Simon Langlois à titre de membre du comité, et ce, jusqu'au 9 décembre 2027.

RÉS. 25-12-007

**PROLONGEMENT DU CONTRAT DE GARDIEN-CONCIERGE
POUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE GASPÉ
AUX POLYVALENTES C.-E.-POULIOT ET ANTOINE-ROY**

CONSIDÉRANT QUE aux termes de la résolution 22-12-047, l'entreprise Ben D. Entreprises était retenue par la Ville de Gaspé pour fournir les services de gardien-concierge aux polyvalentes C.-E.-Pouliot et Antoine-Roy pour la période 2023-2024-2025 au coût horaire de 35 \$ /heure;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'engagement actuellement en vigueur expire le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est satisfaite des services rendus par l'entreprise Ben D. Entreprises lors de la durée de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des négociations à venir avec le Centre de services scolaire des Chic-Chocs, il est recommandé de prolonger temporairement le contrat afin de terminer l'année scolaire et d'agir selon la nouvelle entente avec le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des Loisirs et de la Culture recommande de prolonger le contrat pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, au coût horaire de 40 \$ /heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'engagement contractuel pour les services de l'entreprise Ben D. Entreprises comme gardien-concierge pour les activités de la Ville de Gaspé aux polyvalentes Antoine-Roy et C.-E.-Pouliot, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, au coût horaire de 40 \$/heure.

QUE le directeur des Loisirs et de la Culture par intérim ou la gestionnaire des infrastructures soit autorisé.e à signer le contrat de prolongation pour cette entreprise.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution, estimée à 6 430 \$, soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-499.

RÉS. 25-12-008

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA PLATEFORME DE GESTION DES LOISIRS**

AVEC LES ENTREPRISES AMILIA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite optimiser la gestion de ses inscriptions en ligne, de ses plateaux sportifs et de ses activités de loisirs via la plateforme SmartRec;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Amilia Inc. a soumis un contrat-cadre de services pour l'utilisation de sa plateforme et les services d'accompagnement requis;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée couvre une période initiale de vingt-quatre (24) mois, débutant le 1er janvier 2026 pour se terminer le 4 janvier 2028;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à cette entente incluent des frais de plateforme mensuels de 499 \$, des frais de transaction de 1 % sur les revenus perçus, ainsi que des frais uniques de services professionnels (implantation) de 899 \$;

CONSIDÉRANT QUE la gestionnaire des infrastructures sportives recommande de procéder à la signature de cette entente pour assurer la continuité et l'amélioration des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme est déjà utilisée par une autre organisation qui gère un centre sportif d'importance à Gaspé et que celle-ci se déclare satisfaite de la plateforme;

CONSIDÉRANT QUE plus de 3 000 citoyens ont déjà un compte sur cette plateforme que cela facilitera son implantation au sein de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de services à Les Entreprises Amilia Inc. pour l'utilisation de la plateforme de gestion des loisirs SmartRec, pour la période du 1er janvier 2026 au 4 janvier 2028.

QUE le conseil autorise le paiement des frais mensuels de plateforme de 499 \$, des frais de transaction de 1 %, ainsi que des frais uniques d'implantation de 899 \$, le tout conformément à l'Annexe 1 de l'entente.

QUE la gestionnaire des infrastructures sportives soit autorisée à signer le contrat-cadre de services et tout document afférent pour et au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-494 pour 50 % et 02-701-20-494 pour l'autre 50 %.

RÉS. 25-12-009

PAIEMENT DE FACTURE –
LE GROUPE OHMÉGA - DIVISION CONSTRUCTION INC.
POUR L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHÉ
D'UNE THERMOPOMPE À LA SALLE TRACHY

CONSIDÉRANT QUE la salle Trachy n'était pas climatisée;

CONSIDÉRANT QUE la salle est utilisée à l'année et que durant la saison estivale la température peut être très élevée à l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE, dans un but d'économie d'énergie, la Ville priorise maintenant l'installation de thermopompe dans ses bâtiments afin de climatiser et chauffer les espaces utilisés;

CONSIDÉRANT la facture de Le Groupe Ohméga - Division Construction inc. au montant de 5 685 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Le Groupe Ohméga - Division Construction inc. au montant de 5 685 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

RÉS. 25-12-010

PAIEMENT DE FACTURES - GOODFELLOW INC.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de la passerelle de la plage Haldimand ont été entrepris en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de remplacer l'entièreté de la passerelle et d'y ajouter des espaces de repos;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement marin dans lequel évolue la passerelle nécessite des matériaux adaptés;

CONSIDÉRANT les factures de Goodfellow inc. aux montants de 1 588,00 \$, 3 187,51 \$, et 4 620,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de Goodfellow inc. aux montants de 1 588,00 \$, 3 187,51 \$, et 4 620,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

RÉS. 25-12-011

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant total de 30 414,80 \$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. 25-12-012

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE
OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au

plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses, d'un montant de 32 296,94 \$ plus les taxes applicables, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. 25-12-013

MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD DE GRANDE-GRÈVE

CONSIDÉRANT QUE les premiers 1600 m du boulevard de Grande Grève sont de la responsabilité de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon a été identifié par le Plan d'Intervention en infrastructures routières Locales (PIIRL) comme étant prioritaire pour une réfection complète dû à son piètre état;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser les plans et devis afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière, notamment dans le Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. au montant de 26 380 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre rencontre nos exigences et notre budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de réalisation des plans et devis pour la réfection d'une partie du boulevard de Grande-Grève, à Tetra Tech QI Inc., conformément à l'offre de services professionnels en ingénierie # 54971TT, au montant de 26 380 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1481-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-12-014

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé confirme par la présente les aides financières suivantes :

- Loisirs Petit-Cap 600 \$
(*Organisation d'une fête de Noël pour les enfants.*)
- Club de 50 ans et plus Stella Maris de Cap-aux-Os 500 \$
(*Offrir un souper de Noël ainsi que des activités pour divertir les membres du club.*)
- Comité des loisirs de Cap-des-Rosiers 2 500 \$
(Noël des enfants du Cap de l'Anse)
(*Offrir un temps de réjouissance pour la fête de Noël aux familles.*)
- Maison des jeunes de Rivière au Renard 1 000 \$
(*Opération Nez rouge de Gaspé 2025*)
- Vision Gaspé -Percé Now 1 000 \$
(*Pour l'organisation d'une fête de Noël à la communauté de Douglastown.*)
- Comité des loisirs de Cap-des Rosiers 500 \$
(*Achat d'une tondeuse et coupe-herbe pour un entretien général des espaces extérieures.*)
- Théâtre de l'Hippogrieffe 300 \$
(*Suivre une formation pour perfectionner mon activité de raconter des récits de la vie auprès des aînés.*)
- Club de l'Âge d'Or Paul Bernard Inc. 500 \$
(*Demande aide financière pour un aire de stationnement pour handicapés.*)
- Légion Royale canadienne de Gaspé 1 000 \$
(*Financer le repas des vétérans pour le jour du souvenir.*)
- CPA Gaspé le Vent d'Est inc. 300 \$
(*Patinethon et spectacle annuel.*)
- Cégep Gaspésie et des îles 300 \$
(*Projet de stage en soins infirmiers au Pérou.*)
- Club de l'Âge d'Or Les Rosiers d'Or 500 \$
(*Souper de Noël 2025.*)

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – aides discrétionnaires).

RÉS. 25-12-015

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025-2026-2027
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UN (1) AN

POUR LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT l'article 108 de la *Loi sur les Cités et Villes* sur l'obligation de nommer un vérificateur externe pour la vérification des états financiers de la ville et du régime de retraite des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO), nous avons reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection, le pointage final se détaille comme suit selon la grille d'évaluation et de pondération prescrite au devis et des prix soumis:

- Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.: 14.34
- MNP: 10.05

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de services professionnels pour la mission d'audit des états financiers pour les exercices 2025-2026-2027 de la Ville de Gaspé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au montant de 89 625 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-132-00-413.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 25-12-016

ACQUISITION D'UN VTT POUR L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé offre le service de génératrice aux appareils utilisant l'aéroport Michel-Pouliot, soit le Ground power unit (GPU), et ce, afin d'éviter l'arrêt des moteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces génératrices sont actuellement déplacées manuellement par les opérateurs, ce qui représente un risque de sécurité étant donné le poids important de l'appareil;

CONSIDÉRANT QU'il serait requis de procéder à l'acquisition d'un VTT afin de procéder au remorquage des génératrices et ainsi faciliter le travail des employés;

CONSIDÉRANT QUE cela va permettre d'accélérer le temps de déplacement des génératrices où la durée d'un passage de l'avion au sol est souvent un enjeu pour les transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE le VTT pourra également servir à d'autres utilisations, dont la tonte de gazon et les opérations d'effarouchage des oiseaux sur la piste;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de trois fournisseurs et que deux soumissions ont été reçues, soient :

- Garage Harry Stanley 9 619 \$, plus les taxes applicables
- Les Équipements motorisés inc 9 300 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire s'avère conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la proposition de Les Équipements Motorisés inc pour l'acquisition d'un VTT au montant de 9 300 \$ plus les taxes applicables, afin de faciliter les opérations des employés à l'aéroport Michel-Pouliot.

QUE la dépense soit imputée au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

RÉS. 25-12-017

PAIEMENT ASSURANCES BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCE INC. – ASSURANCES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX – 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'assurance risques environnementaux auprès de BFL CANADA service de risques et assurances inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût exigible de ce renouvellement du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026 est de 10 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture #913907, d'assurances risques environnementaux 2025-2026 auprès de BFL Canada risques et assurances Inc., représentant autorisé de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

NOTE

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La greffière dépose au conseil, les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la ville de Gaspé.

RÉS. 25-12-018

DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX – GCD-2025-001

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (ci-après le Règlement d'application), lequel est entré en vigueur le 3

mars 2020 et que ce Règlement établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont au fait que le 24 août 2025, un chien de race Pitbull, pesant 25 kg a attaqué et mordu un autre chien sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE cette attaque a causé des blessures à l'autre chien;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation comportementale et médicale du médecin vétérinaire qui a évalué le chien, lequel contient des recommandations à son sujet;

CONSIDÉRANT QU'il existe des motifs raisonnables de croire que ledit chien représente un risque pour la santé ou la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du Règlement d'application, le Conseil peut déclarer un chien potentiellement dangereux lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant évalué l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du Règlement d'application prévoit que le « chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du Règlement d'application prévoit qu'une municipalité locale doit, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux, « informer le propriétaire ou gardien du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier »;

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre 2025, un avis d'intention préalable à une déclaration de chien potentiellement dangereux a été transmis par lettre recommandée au propriétaire du chien lui demandant de soumettre ses observations et produire des documents jugés pertinents, afin de compléter le dossier;

ACONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé n'a reçu aucune contestation du propriétaire du chien à la suite de la correspondance transmise et que le délai octroyé est désormais écoulé, le propriétaire ayant exprimé son accord;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la prise de décision les éléments suivants ont été considérés :

- L'évènement survenu le 24 août 2025;
- Le témoignage de l'accompagnateur du chien mordeur;
- Le témoignage de la propriétaire du chien mordu;
- La fiche de signalement du médecin vétérinaire ayant traité le chien mordu;
- Les photos des blessures;
- Les verbalisations du propriétaire du chien mordeur admettant sa réactivité à l'égard de d'autres chiens;
- Le contenu du rapport d'évaluation comportementale du médecin vétérinaire établissant, notamment, le niveau de dangerosité de la chienne à 8/10 pour les autres animaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Gaspé :

- DÉCLARE le chien du nom de Molly, de race Pitbull, pesant 25 kg et ayant le numéro de dossier GCD-2025-001, potentiellement dangereux conformément aux articles 8 et 9 du Règlement d'application.
- ORDONNE au propriétaire ou gardien de Molly de se conformer aux normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux en vertu du Règlement d'application.
- DÉCLARE que tous les frais et honoraires passés ou éventuels afférents à l'évaluation du chien, à la saisie et au transport sont à la charge du propriétaire.

QUE la présente résolution soit transmise au propriétaire du chien.

RÉS. 25-12-019

BAIL - DELLNER WIND SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire du 1, rue des Cotton;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble doit notamment être utilisé à des fins industrielles et de recherche, et ce, conformément au zonage qui prévaut dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Plaquettes de Frein Haute Performance B.B. inc. est actuellement locatrice d'un local situé au rez-de-chaussée de l'édifice sis au 1-1, rue des Cotton, lequel est propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le rachat par la compagnie Dellner Wind Solutions des actifs de la compagnie Plaquettes de Frein Haute Performance B.B. inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de la compagnie Dellner Wind Solutions de continuer à occuper le local actuellement loué;

CONSIDÉRANT les diverses discussions entre les représentants de la Ville et ceux de Dellner Wind Solutions relativement à l'utilisation et aux modalités de location des lieux loués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention de bail de trois (3) mois à la suite des négociations intervenues entre la Ville de Gaspé et Dellner Wind Solutions, qui entrera en vigueur à sa signature et qui permettra aux parties de négocier les modalités d'un bail à long terme;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à la location des lieux loués en faveur de Dellner Wind Solutions dans le bâtiment, propriété de la municipalité, situé au 1, rue des Cotton à Gaspé, pour une durée de 3 mois.

QUE le directeur général soit autorisé à apporter des modifications au projet de bail soumis.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit bail.

RÉS. 25-12-020

**PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #16 –
LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le transport de pale de 107 m produite par LM Windpower nécessite la construction d'un nouveau lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-048 accordant le contrat pour les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy Beach à Construction L.F.G. inc.;

CONSIDÉRANT le décompte numéro #16 de Construction L.F.G. inc. d'un montant de 905 216,11 \$, plus les taxes applicables, pour le projet du lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut la directive de changement suivante :

7.68 Règlement de la réclamation – directive #68
800 000,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Construction L.F.G. inc. du décompte numéro #16 au montant de 905 216,11 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 25-12-021

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 25-07-020 –
ACQUISITION DE SERVITUDES –
IMPLANTATION D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE –
LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT la résolution 25-07-020;

CONSIDÉRANT la résolution 25-11-028 autorisant la Ville de Gaspé à acquérir le lot 6 568 428, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 25-07-020 afin de constituer une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télus sur

une partie du lot 6 568 428 cadastre du Québec, et qui sera la propriété de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le premier paragraphe des recommandations de la résolution 25-07-020 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville de Gaspé consent aux servitudes suivantes :

Propriétaire	Lot	Objet	Superficie	Prix
Ville de Gaspé	4 054 434 pties (2)	Servitude réelle	4.4 m ²	gratuit
			10.5 m ²	
			6 568 424 pties (6)	
			8.4 m ²	
			6.9 m ²	
			5.7 m ²	gratuit
			5.3 m ²	
			5.2 m ²	
			5.1 m ²	
		6 568 428 pties (3)	5.4 m ²	gratuit
			5.9 m ²	
			5.3 m ²	
		6 568 448 ptie (1)	14.0 m ²	gratuit
		6 568 454 ptie (1)	1.3 m ²	gratuit »

RÉS. 25-12-022

AVENANT #2 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE) –
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF À GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-006 octroyant le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé à Tétra Tech QI inc. au montant de 537 330 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements au concept initial ont dû être apportés;

CONSIDÉRANT la demande de révision d'honoraires en ingénierie de Tétra Tech QI inc. du 25 novembre 2025 réclamant un ajustement d'honoraires professionnels de 14 115 \$, plus les taxes applicables pour le volet branchements de service et rétention pluviale, de 6 190 \$, plus les taxes applicables pour le volet puits géothermiques, de 18 500 \$, plus les taxes applicables pour le volet aire de restauration et de 3 915 \$, plus les taxes applicables pour le volet points d'encrage pour le grid technique pour un montant supplémentaire total de 42 720 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'avenant #2 de Tétra Tech QI inc. relativement aux honoraires supplémentaires en ingénierie pour le projet de construction d'un nouveau complexe sportif à Gaspé au montant de 42 720 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense doit imputée au règlement d'emprunt 1488-22.

RÉS. 25-12-023

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 25-11-045 –
EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE
D'ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT la résolution 25-11-045 et le désistement de la personne sélectionnée pour le poste avant son entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal abroge la résolution 25-11-045.

RÉS. 25-12-024

**PROLONGATION DU POSTE
D'ASSISTANT-INSPECTEUR MUNICIPAL
EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'Urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement souhaite prolonger le poste saisonnier d'assistant-inspecteur en environnement et en bâtiment d'un total de sept semaines pour terminer le contrat en date du 30 janvier 2026;

CONSIDÉRANT le besoin de rattraper un retard accumulé par le non-remplacement de cette ressource à l'été et l'automne 2025 principalement au niveau des inspections des permis afin d'assurer la conformité des dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il lui sera également possible, durant cette période, de réaliser un inventaire, notamment des chalets construits sans permis;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible au budget 2025 et 2026 afin de couvrir ces demandes de prolongation du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du poste saisonnier d'assistant-inspecteur en environnement et bâtiments à la direction de l'Urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement entre la période du 13 décembre 2025 et du 30 janvier 2026 pour un total de sept semaines additionnelles.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-141.

RÉS. 25-12-025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1559-25

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1559-25 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui édicte, à son article 13, qu'une municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modifications.

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Gaspé poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement sont :

- L'intégrité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil.

L'article 5 dudit projet de règlement instaure des règles de conduites qui ont notamment pour objectif de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, telles que définies à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

CONSIDÉRANT QUE les formalités édictées aux articles 10, 11 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées et qu'un avis public mentionnant en outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement a été publié le 20 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1559-25, décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1470-22 et ses amendements, soit adopté.

RÉS. 25-12-026

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT la recommandation positive aux demandes de dérogation mineure présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025;

IL est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure présentées au comité consultatif d'urbanisme le 3 décembre 2025 et qui seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude des demandes par le conseil municipal.

À 20 h 31, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 25-12-027

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 31 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière